

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00194

Numéro SIREN : 450 490 917

Nom ou dénomination : FRASTEYA

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2022 sous le numéro de dépôt 10288

EXTRAIT

FRASTEYA

Société par actions simplifiée
au capital de 41 370 euros

Siège social : 173 Rue des Eglantiers, 73230 ST ALBAN LEYSSE
450 490 917 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 27 septembre,
A 10 heures,

Les associés de la société FRASTEYA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée le 19 septembre 2022 à chaque associé.

CINQUIEME RÉOLUTION

Les mandats d'ARAGOR AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire, et de COLAS Romuald Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler leurs mandats.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement, à compter de ce jour,

- en qualité de CAC titulaire : PML AUDIT & CONSEIL (840 107 148 RCS LYON),
- en qualité de CAC suppléant : ELKO FINANCE (908 741 572 RCS AVIGNON),

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2028.

Cette résolution est mise aux voix,

Voix pour, 4 137 Sur 4 137 ; Voix contre 0 Sur 4 137 ; 0 Abstention sur 4 137

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> <i>Approuvée</i> | <input type="checkbox"/> à la majorité | <input type="checkbox"/> à l'unanimité |
| <input type="checkbox"/> <i>Rejetée</i> | <input type="checkbox"/> à la majorité | <input type="checkbox"/> à l'unanimité |

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est mise aux voix,

Voix pour, 4 137 Sur 4 137 ; Voix contre 0 Sur 4 137 ; 0 Abstention sur 4 137

Approuvée

Rejetée

à la majorité

à la majorité

à l'unanimité

à l'unanimité